



unesco

Convention du
patrimoine mondial

47 COM

WHC/25/47.COM/5D

Paris, le 24 juin 2025

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-septième session
UNESCO, Paris
6-16 juillet 2025**

**Point 5D de l'Ordre du jour provisoire :
Rapport d'avancement sur la Convention du patrimoine mondial et le développement
durable**

RÉSUMÉ

Conformément à la décision **45 COM 5D** (Riyad, 2023), ce document présente les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable (WH-SDP) depuis la 45^e session élargie du Comité.

Projet de décision : 47 COM 5D, voir Point XI

I. CONTEXTE

1. Par sa décision **40 COM 5C** (Istanbul, 2016), le Comité du patrimoine mondial a salué l'adoption de la « *Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial* » par l'Assemblée générale des États parties lors de sa 20^e session (Résolution **20 GA 13** ; UNESCO, 2015), (ci-après nommée [Politique de développement durable du patrimoine mondial ou « WHSDP »](#)). Par la suite, par les décisions **43 COM 5C**, **44 COM 5D** et **45 COM 5D**, le Comité s'est félicité des activités de suivi et des progrès accomplis dans la diffusion et l'intégration de la WHSDP dans les activités du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives, ainsi que dans les textes et les processus de la Convention. Le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial de poursuivre, dans la mesure des ressources disponibles, le développement de ses activités, à savoir les politiques, outils, orientations et communication, visant à rendre opérationnelle la WHSDP en soutenant les États parties dans sa mise en œuvre, tout en protégeant la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens du patrimoine mondial. Ce document se fonde sur les progrès accomplis par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives depuis la 45^e session élargie (Riyad, 2023) pour diffuser et intégrer la perspective de développement durable dans les activités et les processus de la Convention, conformément à la WHSDP.

II. INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES ET LES PLANS D'ACTION

A. Patrimoine mondial et cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, GBF

2. Bien que la Convention apporte déjà une contribution significative à la conservation de la biodiversité, comme le note [l'étude](#) de l'UNESCO-UICN, son potentiel de contribution reste sous-exploité. En réponse aux décisions du Comité **45 COM 7.2** et **46 COM 7**, l'UNESCO a organisé en collaboration avec les Organisations consultatives un atelier d'experts à Vilm, en Allemagne, en novembre 2024, afin de définir des actions concrètes pour intégrer les objectifs du GBF dans la mise en œuvre du patrimoine mondial. Accueillie par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature et soutenue par les gouvernements suisse et norvégien, la réunion a rassemblé des experts de 10 États parties, le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH), ainsi que le Secrétariat et les Organisations consultatives.
3. Les experts de la réunion ont réaffirmé la contribution unique de la Convention à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que la pertinence du GBF pour les sites naturels et culturels, l'ICOMOS contribuant aux valeurs culturelles et aux systèmes de savoirs traditionnels qui font partie intégrante des approches basées sur l'écosystème. Le [rapport](#) présente les recommandations de la réunion d'experts pour le Comité du patrimoine mondial, les États parties, le Secrétariat de l'UNESCO et les Organisations consultatives, y compris 19 actions prioritaires et 26 actions complémentaires. Plusieurs des recommandations suggèrent d'intégrer les dispositions du GBF dans les politiques, les stratégies et les processus de suivi de la Convention. Comme l'a demandé le Comité, les États parties devraient également s'efforcer d'intégrer leurs priorités en matière de mise en œuvre de la Convention dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). La mise en œuvre de la Convention peut être considérée comme alignée sur le GBF et des orientations politiques spécifiques sur le GBF peuvent être fournies aux États parties. Au cours du troisième cycle de rapports périodiques, plusieurs États parties ont indiqué qu'ils intègrent la conservation du patrimoine mondial dans les stratégies nationales de développement durable, en particulier dans la protection de la diversité biologique et

culturelle (85,9 %), l'investissement économique et le tourisme de qualité (85,3 %), et l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être (84,3 %).

4. Les experts de la réunion ont recommandé aux États parties d'établir des plateformes nationales de coordination afin d'identifier les synergies entre les objectifs du GBF et de la Convention, ainsi qu'avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, les désignations des sites de l'UNESCO et les conventions culturelles de l'UNESCO. La réunion a également reconnu que les biens culturels du patrimoine mondial ont un potentiel important pour soutenir le GBF, en particulier la cible 10 sur la gestion durable des terres et des eaux et la cible 12 sur la conservation de la nature dans les zones urbaines, mais qu'il pourrait être nécessaire d'élaborer des orientations supplémentaires pour les États parties. L'ICOMOS, avec son groupe de travail sur les ODD, travaille également à l'intégration du patrimoine culturel dans le GBF, à son alignement sur les SPANB et à la promotion de l'accès au financement climatique pour les actions en faveur du patrimoine.
5. La décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) de renouveler son engagement envers le Programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle (JPW), qui sera promu par le Secrétariat de la CDB, l'UNESCO, l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM ainsi que d'autres partenaires concernés, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC), souligne la nécessité d'une approche fondée sur les droits de l'homme et les droits des IPLC dans la mise en œuvre du GBF ([CBD/COP/DEC/15/22](#)). La nécessité d'une cohérence entre la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et les normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme a également été rappelée dans la décision **46 COM 7** du comité.

B. Autres politiques et plans d'action

6. La [déclaration de MONDIACULT 2022](#), adoptée à l'unanimité lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable, définit les priorités communes des États dans le domaine des politiques culturelles et promeut la culture en tant que bien public mondial et objectif autonome dans le programme de développement post-2030. L'UNESCO a également contribué en tant que partenaire du savoir pour le Groupe des Vingt ([G20](#)) et le Groupe des Sept ([G7](#)), en plaidant pour le rôle de la culture dans le développement durable et l'action climatique. Le « [Pacte pour l'avenir](#) » de l'Assemblée générale des Nations Unies renforce encore l'importance du patrimoine culturel dans les efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur du développement durable. Le Secrétariat a également apporté une aide substantielle au Président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), au nom du Président du Comité du patrimoine mondial pour le [Forum politique de haut niveau \(FPHN\) pour le développement durable](#), du point de vue de la Convention du patrimoine mondial.
7. Le développement durable a été intégré dans la Convention par l'inscription de concepts, d'actions et de mécanismes de suivi. Dans le cadre du troisième cycle de rapports périodiques (2018-2024), les plans d'action régionaux pour chaque région comprennent des indicateurs permettant de mesurer les progrès des États parties dans la mise en œuvre du développement durable conformément à la WHSDP. Le troisième cycle de rapports périodiques indique que les États parties déclarent reconnaître l'inscription au patrimoine mondial comme contribuant à l'Agenda 2030, en particulier en matière d'investissement économique et de tourisme de qualité (89 %), de protection de la diversité biologique et culturelle (87,4 %), et de renforcement des capacités, d'innovation et d'entrepreneuriat (80,1 %).
8. Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives continuent de promouvoir l'utilisation des évaluations d'impact sur le patrimoine (EIP), ainsi que des

évaluations environnementales stratégiques (EES) et des évaluations d'impact environnemental et social (EIES). Ces outils permettent d'identifier et de gérer les risques à un stade précoce et sont soutenus par des activités de renforcement des capacités du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives, notamment par le programme Leadership du patrimoine mondial de l'ICCROM. Les outils soutiennent la protection de la valeur universelle exceptionnelle tout en contribuant au développement durable. Cette approche reflète la WHSDP et soutient les ODD 11, 13 et 17.

III. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE (ODD 14, 15)

9. Le [Programme marin du patrimoine mondial](#), à travers 51 sites marins, représentant 15 % des récifs coralliens du monde et 20 % des écosystèmes de carbone bleu, a organisé une réunion régionale en Argentine en septembre 2024 pour leurs gestionnaires de sites en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, favorisant les échanges sur les menaces climatiques telles que la grippe aviaire et la hausse des températures des océans. Un projet de recherche archéologique sous-marine dans le lac Titicaca, dans l'État plurinational de Bolivie, a fourni des informations essentielles sur les effets du changement climatique sur les écosystèmes d'eau douce et la conservation du patrimoine culturel.
10. Une initiative visant à intégrer la gestion durable des terres dans la conservation du patrimoine mondial afin d'atténuer la déforestation, les risques d'incendie et la perte de biodiversité, menée par l'UNESCO avec le soutien de LVMH, a renforcé la résilience du parc national de Manú, au Pérou, en étendant les coupures vertes de l'Amazonie (41,5 km) et en restaurant 8 hectares avec 1 200 plants de bambou pour améliorer le piégeage du carbone et la rétention de l'eau. Les efforts de conservation dans la Réserve de faune du Dja, au Cameroun, ont permis d'améliorer la surveillance écologique et la planification de la conservation grâce à l'engagement de plusieurs parties prenantes, favorisant le dialogue entre les représentants des secteurs public et privé, les groupes autochtones et les communautés locales. De même, dans le Parc national de la Salonga, en République démocratique du Congo, la délimitation participative des frontières renforce l'implication des communautés dans la protection de la biodiversité et réduit les conflits liés à l'utilisation des terres.
11. L'UNESCO a renforcé la résilience environnementale dans l'archipel de Socotra, au Yémen, en s'attaquant aux risques de pollution marine et en promouvant la gestion durable des sites. Avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial, le projet de lutte contre la marée noire a élaboré une évaluation des risques et un plan d'action, dotant les autorités locales de stratégies de préparation aux catastrophes et de résilience côtière.

IV. PROMOUVOIR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LE PATRIMOINE MONDIAL (ODD 13)

12. La hausse des températures et l'acidification des océans menacent encore davantage la biodiversité et la sécurité alimentaire, tandis que la pollution et les pratiques non durables accélèrent la dégradation des écosystèmes. Les cadres politiques et les initiatives de renforcement des capacités pour faire face aux risques climatiques croissants auxquels sont confrontés les biens du patrimoine mondial continuent d'être renforcés. Le [Document d'orientation de l'UNESCO sur l'action climatique pour le patrimoine mondial \(Document d'orientation\)](#), adopté en 2023, fournit une approche structurée pour les objectifs d'adaptation climatique, les outils de gestion du patrimoine et les plans d'action. A l'appui de ce *Document d'orientation*, l'UNESCO et les

Organisations consultatives, y compris l'ICCROM par le biais de son programme Leadership du patrimoine mondial, collaborent à l'élaboration de la première boîte à outils commune sur l'action climatique dans les contextes du patrimoine mondial, avec un ensemble diversifié d'outils, y compris ceux visant à renforcer les capacités et à informer sur la gestion adaptative des sites. L'UNESCO et les Organisations consultatives ont également élaboré des orientations et des outils complémentaires, notamment un manuel révisé sur les risques de catastrophes.

13. Au cours du troisième cycle de rapports périodiques, 65 % des États parties ont présenté un rapport sur le *Document d'orientation*, avec un taux de participation le plus élevé en Asie et dans le Pacifique (74 %) ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (72 %), témoignant ainsi d'un alignement croissant entre les politiques nationales du patrimoine et les priorités en matière de résilience climatique.
14. En adoptant le *Document d'orientation*, l'Assemblée générale a également renouvelé la demande faite au Centre du patrimoine mondial de développer, en collaboration avec les Organisations consultatives, un « Document d'orientation pour faciliter la mise en œuvre efficace et le soutien aux actions, objectifs et cibles de ce Document ». Le Secrétariat a l'intention de donner suite à cette demande dès que les fonds seront disponibles. Le Comité peut souhaiter réitérer sa décision **44 COM 7C** et l'appel de l'Assemblée générale aux États parties pour qu'ils soutiennent les activités liées à l'élaboration du Document d'orientation et aux initiatives en matière d'éducation et de renforcement des capacités, par le biais de contributions volontaires.
15. La mise en œuvre des *indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO* donne des indications précieuses sur la manière dont les États parties abordent l'adaptation et la résilience climatiques en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine. Sur la base des données vérifiées obtenues pour 11 pays de toutes les régions du monde, 82 % des pays ont signalé l'existence de plans nationaux de réduction des risques de catastrophes pour le patrimoine, et 73 % ont adopté des politiques ou des actions visant à réduire l'impact environnemental sur les sites patrimoniaux, comme l'utilisation de l'énergie et la gestion des déchets ; 64 % ont mis en place des mesures d'intégration des savoirs traditionnels et ceux des communautés locales dans l'évaluation de l'impact de l'adaptation climatique sur le patrimoine ; 64 % reconnaissent le rôle des femmes dans la gestion de l'environnement et la gestion durable des ressources liées au patrimoine ; 55 % ont effectué des examens de l'impact du changement climatique sur le patrimoine ; 45 % ont suivi les contributions à l'atténuation du climat des écosystèmes liés au patrimoine, tels que les forêts et les océans.¹ Bien que la proportion d'États parties soit faible (5,6 %), ces résultats sont encourageants et soulignent la pertinence du patrimoine culturel pour faire progresser la résilience climatique et la préparation aux catastrophes.
16. Des progrès ont été réalisés ces dernières années dans l'intégration du patrimoine culturel dans les processus et cadres réglementaires relatifs au climat. Dans le cadre des groupes d'engagement et des organisations du G20 sur la culture et le changement climatique, l'UNESCO a mobilisé les pays en mettant l'accent sur la contribution des systèmes de savoirs autochtones et locaux. L'UNESCO, l'ICCROM et l'ICOMOS sont également des partenaires de connaissance du Groupe des amis de l'action climatique basée sur la culture, une coalition internationale des États membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), plaidant pour l'intégration de la culture et du patrimoine dans les politiques climatiques mondiales, particulièrement vers la COP30 qui se tiendra à Belém, au Brésil, en 2025. Une « Réunion de réflexion de l'UNESCO sur la culture et l'action climatique : Vers MONDIACULT 2025 et COP30 » a été organisée par l'UNESCO en mars 2025 dans ce

¹ Ceci est basé sur les résultats vérifiés de l'indicateur 3 sur l'adaptation et la résilience climatiques, mis en œuvre dans 11 pays en 2021-2024.

contexte. L'UNESCO contribue à l'élaboration d'indicateurs pour le cadre de la CCNUCC Émirats arabes unis-Belem pour la résilience climatique mondiale et les objectifs mondiaux pour l'adaptation, notamment en matière de patrimoine culturel. Dans cette optique, un « atelier international sur la culture et les indicateurs du changement climatique » organisé par l'UNESCO dans le cadre des *indicateurs Culture|2030* a réuni pendant deux jours plus de 70 experts internationaux de 42 pays.

17. Le rapport du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices de la CCNUCC sur les [*Non-Economic Losses: Featuring loss of territory and habitability, ecosystem services and biodiversity, and cultural heritage*](#) (*Pertes non économiques : perte de territoire et d'habitabilité, services écosystémiques, biodiversité et patrimoine culturel*), co-dirigé par l'UNESCO et publié en décembre 2024, met notamment l'accent sur le patrimoine culturel. Sur la base de ce rapport, l'UNESCO prépare un deuxième rapport plus détaillé sur le patrimoine culturel, qui met en évidence les conséquences de la perte et des préjudices du patrimoine culturel ainsi que les solutions contribuant aux stratégies d'adaptation, soulignant la nécessité urgente de protéger les biens culturels irremplaçables et d'intégrer la résilience climatique dans les plans de conservation et la gestion du patrimoine mondial.
18. Dans le cadre de [*l'Année internationale de la préservation des glaciers – 2025*](#), co-dirigée par l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), visant à sensibiliser le monde au recul rapide des glaciers dû au changement climatique et à promouvoir des actions pour leur préservation, le Centre du patrimoine mondial soutient l'Uganda Wildlife Authority (UWA) dans le développement d'un système durable de collecte de données sur le climat piloté par la communauté et le recul des glaciers dans le Parc national des monts Rwenzori, en Ouganda - entre autres.

V. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (ODD 11 et 13)

19. Bien que les risques naturels continuent d'avoir un impact sur les biens du patrimoine mondial, qu'il s'agisse des inondations en Afghanistan, au Tchad, en Hongrie, au Pakistan et en Espagne, ou des cyclones au Bangladesh et au Mozambique, l'UNESCO continue de faire progresser la réduction des risques de catastrophe sur les biens du patrimoine mondial grâce à l'assistance technique, aux cadres politiques et aux orientations telles que le [*Fire Risk Management Guide: Protecting cultural and natural heritage from fire*](#) (*Guide de gestion des risques d'incendie: protéger le patrimoine culturel et naturel contre les incendies*). Cette publication encourage l'intégration de la gestion des risques de catastrophes dans les politiques nationales, en favorisant la collaboration multisectorielle pour améliorer la résilience dans la conservation du patrimoine mondial. L'UNESCO soutient également les efforts de renforcement des capacités spécifiques aux sites, comme par exemple à Vigan, aux Philippines, où un programme de restauration post-séisme a formé 87 maçons, charpentiers et professionnels de la conservation aux techniques de reconstruction traditionnelles. Au Paraguay, l'UNESCO a permis de développer un plan de gestion des risques pour les Missions jésuites de La Santísima Trinidad de Paraná et de Jesús de Tavarangue, renforçant ainsi la coopération multipartite pour la réponse aux catastrophes sur les sites culturels.
20. Pour faire face aux incendies de forêt, aux inondations et aux phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat, l'UNESCO a renforcé la gestion des risques d'incendie, la préparation aux catastrophes et les systèmes d'alerte rapide sur les sites du patrimoine mondial. En Argentine, l'UNESCO a soutenu le plan de gestion des risques d'incendie pour le Parc national de Los Alerces, en renforçant les stratégies de surveillance et de prévention. Au Brésil, le Fonds d'urgence pour le patrimoine a été activé en réponse aux incendies de forêt dans les biomes du Pantanal et du Cerrado, mobilisant des équipes d'intervention et renforçant les mesures de préparation

régionales. De même, la gestion des risques d'inondation au Yémen a permis d'améliorer la préparation aux catastrophes pour la vieille ville de Sana'a et la ville historique de Shibam, tandis que les efforts de récupération du patrimoine après une catastrophe ont été renforcés dans le Rio Grande do Sul au Brésil. Ces initiatives soulignent la nécessité de mettre en place des stratégies intégrées de réduction des risques de catastrophes afin de protéger le patrimoine culturel des menaces liées au climat. Au cours du troisième cycle de rapports périodiques, 69 % des États parties ont déclaré utiliser une stratégie de réduction des risques de catastrophes sur les biens du patrimoine mondial, ce qui montre la convergence entre la protection du patrimoine et les cadres plus larges de gestion des risques de catastrophes.

21. Le [Fonds d'urgence pour le patrimoine](#) de l'UNESCO, en collaboration avec l'ICCROM, continue de faciliter une réponse et un rétablissement rapides, contribuant à l'avancement des objectifs de l'ODD 16 liés à la paix, à la justice et aux institutions efficaces. Les mécanismes de sauvegarde d'urgence et les EIP sont désormais largement utilisés dans les efforts de reconstruction majeurs pour guider la prise de décision et protéger la valeur universelle exceptionnelle. Ces outils sont essentiels pour préserver l'authenticité, les liens communautaires et la résilience dans les contextes post-catastrophe. L'ICCROM, par le biais de ses programmes Leadership du patrimoine mondial, Durabilité et patrimoine bâti, et Premiers secours et résilience pour le Patrimoine culturel en temps de crise, continue de proposer des activités de renforcement des capacités en matière d'action climatique par le biais d'une variété de cours et programmes de formation ciblés (pour plus de détails sur les cours, voir les documents WHC/25/47.COM/5B et WHC/25/47COM/5A).

VI. RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET APPORTER DES MOYENS DE SUBSISTANCE AUX COMMUNAUTÉS LOCALES (ODD 1, 8, 12)

22. En ce qui concerne l'amélioration des moyens de subsistance durables et de la résilience économique des biens du patrimoine mondial, le troisième cycle de rapports périodiques indique que 73 % des biens du patrimoine mondial au niveau mondial déclarent que les bénéfices du tourisme sont partagés avec les communautés locales. Toutefois, cela représente une baisse de plus de 11 % par rapport au cycle précédent. Ces tendances soulignent l'importance des initiatives axées sur le rétablissement post-conflit et la création d'emplois grâce à la réhabilitation du patrimoine culturel. Par exemple, avec le soutien du gouvernement japonais, le projet *Gestion des sites du patrimoine mondial, post COVID-19 : Intégration des stratégies de conservation, de tourisme et de moyens de subsistance locaux sur les sites du patrimoine mondial (2021-2025)* renforce les possibilités de moyens de subsistance, l'engagement numérique et le tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial. Pilotée dans quatre régions du monde, sa mise en œuvre dans la Médina de Sousse en Tunisie, à Trang Anh au Vietnam et à Cidade Velha au Cap Vert, se concentre sur la revitalisation de l'artisanat local. Au Yémen, le projet *Emploi des jeunes grâce au patrimoine et à la culture* financé par l'UE a permis de réhabiliter 189 structures historiques, générant 2 346 emplois à Sana'a, Zabid et Shibam. Le programme Espèces contre travail au Yémen et en Irak a permis à plus de 6 263 Yéménites et 2 685 Irakiens de participer à des travaux de restauration du patrimoine, notamment de la mosquée Al-Nouri et du minaret Al-Hadba de Mossoul.
23. À East Rennell, dans les Îles Salomon, la sécurité alimentaire a été renforcée par le biais de l'agriculture durable, en soutenant le savoir agricole traditionnel, grâce aux contributions financières du Royaume des Pays-Bas et du Japon. En Indonésie et en Malaisie, des programmes de formation à l'artisanat inspirés du patrimoine mondial ont permis aux artisans et aux gestionnaires de sites de Borobudur, Melaka et George Town d'acquérir des savoir-faire en matière d'entrepreneuriat culturel. En Indonésie, le programme Jeunesse créative sur les sites du patrimoine indonésien (Kita Muda Kreatif)

a formé plus de 1 000 jeunes entrepreneurs, dont 150 personnes handicapées, en les dotant d'une expertise en matière de stratégie de marque, de développement commercial et de tourisme durable. Le programme Ambassadeurs culturels Airbnb à Bali a permis à des propriétaires d'hébergements et artisans d'intégrer des pratiques de tourisme durable dans leurs activités.

24. L'UNESCO a également collaboré avec l'International Association for Cultural Economics à l'organisation de la *Convention internationale sur l'économie du patrimoine mondial* à Alhambra, Grenade, en avril 2025, afin de mettre en avant les avantages économiques inclusifs du patrimoine mondial pour les communautés locales.
25. Grâce à l'engagement du secteur des entreprises pour la protection du patrimoine mondial et au soutien du gouvernement des Flandres (Belgique), l'UNESCO continue d'encourager les entreprises à adopter des pratiques durables et à entreprendre des initiatives de développement compatibles avec la conservation du patrimoine mondial. À ce jour, plus de 2 000 entreprises et organisations des secteurs de l'extraction, de l'énergie hydroélectrique, de la finance et d'autres secteurs ont intégré le patrimoine mondial dans leurs politiques et stratégies de durabilité.

VII. VILLES ET ÉTABLISSEMENTS HUMAINS DURABLES (ODD 11)

26. L'UNESCO continue de renforcer la mise en œuvre de la [Recommandation de 2011 sur les paysages urbains historiques \(Recommandation de 2011\)](#), en intégrant la conservation du patrimoine dans les plans et les politiques de développement urbain durable, grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique. En Tunisie, un projet soutenu par le gouvernement français (35 000 euros) a renforcé l'intégration de la Recommandation de 2011 dans les politiques urbaines nationales, améliorant la gestion des médinas historiques. De même, au Brésil, l'initiative de Décentralisation et de gestion intégrée des sites historiques fournit une assistance technique et un renforcement des capacités à 37 villes améliorant la cartographie des risques, les infrastructures durables et les mécanismes de gouvernance pour une meilleure conservation du patrimoine urbain.
27. À la suite de la troisième consultation des États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011, l'UNESCO a publié l'analyse consolidée des résultats dans [Patrimoine urbain pour la résilience](#) en novembre 2023 sur la base de leurs réponses concernant les efforts déployés au niveau national ainsi qu'au niveau local pour la première fois. Les thèmes abordés étaient l'inclusion et la participation des communautés locales, le développement économique inclusif, la promotion du développement durable et la résilience climatique.
28. L'ICOMOS a également soutenu l'intégration des valeurs du patrimoine culturel dans les stratégies de développement urbain et de réduction des risques de catastrophe, en accord avec la Recommandation de 2011, l'ODD 11 et l'Agenda 2030.
29. En améliorant le tourisme patrimonial mené par les communautés, l'UNESCO renforce la gestion durable des visiteurs dans les sites urbains du patrimoine mondial. Par exemple, le projet *Renforcer les capacités pour des communautés résilientes grâce au tourisme durable et à la sauvegarde du patrimoine* financé par le Royaume d'Arabie saoudite, a permis de renforcer la gouvernance du tourisme dans 10 sites du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes. Grâce à l'Outil stratégique d'évaluation de la gestion des visiteurs (VMAST), les villes participantes développent des stratégies de tourisme responsable, tandis que des programmes Espèces contre travail permettent d'acquérir des savoir-faire dans le domaine de la conservation du patrimoine. En complément de ces efforts spécifiques aux sites, le troisième cycle de rapports périodiques indique que 76,1 % des biens du patrimoine mondial déclarent avoir mis en place une stratégie de gestion des visiteurs, des activités touristiques et de leurs

impacts. Ce chiffre dépasse les 90 % en Asie et dans le Pacifique, et reste supérieur à 68 % en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe et en Amérique du Nord, ce qui témoigne d'un engagement général en faveur de la gestion durable du tourisme.

VIII. PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET AUTONOMISER LES COMMUNAUTÉS LOCALES, NOTAMMENT LES JEUNES, LES FEMMES ET LES PEUPLES AUTOCHTONES (ODD 5, 10)

30. Garantir l'égalité des sexes et la participation des peuples autochtones reste essentiel pour une gestion inclusive du patrimoine. Par exemple, au Cameroun, l'UNESCO soutient la conservation communautaire et le tourisme durable dans la Réserve de faune du Dja et le Parc national de Lobéké, en renforçant les capacités de 21 organisations locales, dont sept associations dirigées par des femmes et cinq groupes autochtones Baka. Une initiative complémentaire renforce la représentation des autochtones dans la gouvernance du patrimoine, en veillant à ce que leurs systèmes de savoir et leurs droits soient pleinement intégrés dans la gestion des sites du patrimoine mondial. Au Gabon, la formation dans les sites du patrimoine mondial d'Ivindo et de Lopé-Okanda élargit les possibilités offertes aux femmes entrepreneurs dans le domaine de l'écotourisme et du patrimoine culturel, renforçant ainsi l'indépendance économique grâce à des moyens de subsistance durables.
31. L'UNESCO et les Organisations consultatives ont renforcé leur coopération avec l'IIPFWH, établi en tant que plateforme de réflexion majeure sur la participation des peuples autochtones à l'identification, la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial, avec un accent particulier sur le processus de proposition d'inscription au cours de la 41^e session du Comité (décision **41 COM 7**). Grâce au soutien généreux des gouvernements australien et canadien, l'IIPFWH a pu accroître sa participation à la 46^e session du Comité à New Delhi. S'appuyant sur l'atelier d'experts de janvier 2024 à Genève, en Suisse, un atelier de dialogue sur « la nature et la culture » dirigé par le programme [Systèmes de savoirs locaux et autochtones \(LINKS\)](#) de l'UNESCO a été organisé en marge de la 46^e session du Comité, explorant les perspectives autochtones sur une approche de la gestion du patrimoine fondée sur les droits, en mettant l'accent sur l'alignement de la mise en œuvre de la Convention avec des cadres mondiaux tels que le GBF. En outre, un événement parallèle sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) a été organisé avec des représentants autochtones de toutes les régions socioculturelles en mettant l'accent sur le principe du CLPE dans la gestion du patrimoine et sur le partage des meilleures pratiques afin de développer une base de connaissances pour les futurs efforts de conservation dans le contexte du patrimoine mondial. En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'expansion du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones afin de renforcer leur participation aux réunions liées à la Convention du patrimoine mondial.²
32. Sur la base de l'atelier de janvier 2024 organisé par l'IIPFWH et du dialogue qui a eu lieu lors de la 46^e session du Comité, le renforcement mutuel des capacités a été identifié comme une priorité essentielle. En mai 2025, une initiative de renforcement des capacités a été conçue conjointement par l'IIPFWH, les Organisations consultatives et le Secrétariat, avec le soutien des gouvernements australien et canadien. L'initiative visait à fournir aux membres de l'IIPFWH une connaissance approfondie des processus du patrimoine mondial, à identifier conjointement des moyens efficaces d'intégrer le CLPE dans les évaluations des propositions d'inscription, le suivi et les activités de

² Résolution 79/159 de l'Assemblée générale des Nations Unies (novembre 2024)

gestion, entre autres, et à élaborer un plan d'action coordonné pour le renforcement continu des capacités.

33. Les recommandations de la réunion d'experts organisée par l'UNESCO, la BfN allemande et les Organisations consultatives sur le patrimoine mondial et le GBF ont mis l'accent sur le renforcement de la participation des IPLC et l'intégration de ses connaissances dans les plans de gestion du patrimoine mondial.

IX. PROMOUVOIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ ET FACILITER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (OBJECTIF 16, 17)

34. L'UNESCO continue de renforcer la coopération transnationale et la protection du patrimoine culturel en tant que pilier de la paix et de la sécurité, en se concentrant sur les cadres régionaux, le renforcement des capacités et la protection juridique. De ce point de vue, le troisième cycle de l'exercice de rapports périodiques et l'élaboration des plans d'action régionaux constituent eux-mêmes des contributions significatives, rassemblant tous les États parties de chaque région. Un autre exemple est l'adoption du plan d'action régional pour le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique (2023-2030). En Asie centrale, l'UNESCO fait progresser la gouvernance conjointe et la coopération transnationale pour le bien du patrimoine mondial du Tien-Shan occidental (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan) avec le soutien financier de la République de Corée. En outre, le troisième cycle de rapports périodiques souligne que 40 des 51 États parties d'Europe et d'Amérique du Nord s'engagent activement dans des accords bilatéraux et multilatéraux de coopération en matière de patrimoine, renforçant ainsi l'engagement international en faveur de la diplomatie culturelle et le partage des responsabilités en matière de conservation du patrimoine mondial.
35. Conformément à la Priorité globale Afrique de l'UNESCO et à la WHSDP, une nouvelle stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2025-2035) est en cours d'élaboration. Elle met particulièrement l'accent sur l'Afrique et les petits États insulaires en développement (PEID), visant à combler les lacunes en matière d'expertise patrimoniale, de financement et de résilience institutionnelle (pour plus de détails, voir les documents WHC/25/47.COM/5C, WHC/25/47.COM/5E et le document WHC/25/47.COM/6A). En Amérique latine, l'UNESCO renforce la protection du patrimoine culturel dans les politiques de sécurité nationale et par le biais d'initiatives de sensibilisation pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels, notamment au Paraguay, dans l'État plurinational de Bolivie et en Argentine. Au Brésil, le partenariat de l'UNESCO avec la Cour suprême fédérale (STF) transformera le musée de la STF en un centre pour la démocratie, les droits de l'homme et l'éducation constitutionnelle, renforçant ainsi l'engagement du public envers le patrimoine juridique et historique.

X. MESURE ET SUIVI DE LA CULTURE DANS LE PROGRAMME 2030

36. Le suivi de l'indicateur 11.4.1 des ODD s'est considérablement développé, le nombre de pays établissant des rapports ayant triplé au cours des cinq dernières années pour atteindre 82. L'Institut des statistiques de l'UNESCO (ISU), en tant que gardien de l'indicateur 11.4.1, inclut désormais des données provenant de toutes les régions des ODD, ce qui démontre l'engagement croissant des pays en développement dans le suivi des efforts de conservation du patrimoine. Malgré ces progrès, le financement public de la sauvegarde du patrimoine mondial reste extrêmement faible dans de nombreux pays. Entre 2019 et 2023, les dépenses publiques médianes par habitant pour le patrimoine culturel et naturel étaient de 21,22 \$ PPA (\$ PPA : parité de pouvoir d'achat) (dollar des États-Unis constant de 2017). Cependant, des disparités flagrantes persistent : dans les pays en développement, les dépenses médianes étaient de 3,86 \$ PPA, contre 83,3 \$

PPA dans les économies développées. Afin d'améliorer la collecte de données sur le patrimoine culturel et naturel, l'ISU finalise le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2025, dont le lancement est prévu lors de MONDIACULT à Barcelone (septembre 2025). Cette mise à jour permettra d'améliorer les normes de mesure, d'affiner les classifications du patrimoine culturel et de fournir aux États membres de meilleures orientations pour l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources.

37. La mise en œuvre des [indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO](#), a progressé, notamment pour mesurer la contribution du patrimoine culturel et naturel au développement durable de manière transversale à travers les 17 objectifs de l'Agenda 2030. Les résultats analytiques des données quantitatives et qualitatives pour 12 pays et 14 villes de mise en œuvre sont résumés dans une série de publications, *Culture Counts*. Grâce au soutien de l'Union européenne, d'ASDI et d'AECID, ainsi que de projets autofinancés, plus de 30 pays et 30 villes devraient achever leur collecte de données dans les mois à venir. Un atelier d'experts internationaux a été organisé en mars 2025 pour renforcer les synergies et les alignements entre la méthodologie du rapport périodique du patrimoine mondial et les *indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO* en vue d'une réflexion sur le rapport périodique.

XI. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 47 COM 5D

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/25/47.COM/5D,
2. Rappelant les décisions **41 COM 7**, **45 COM 5D**, **45 COM 7.2**, **46 COM 7**, adoptées respectivement lors de ses 41^e session (Cracovie, 2017), 45^e session élargie (Riyad, 2023) et 46^e session (New Delhi, 2024), ainsi que la Résolution **20 GA 13** adoptée par l'Assemblée générale lors de sa 20^e session (UNESCO, 2015),
3. Félicite le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives pour les activités menées dans la mise en œuvre du Document d'orientation de 2015 pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial (WHSDP), ainsi que des progrès rapportés par les États parties à ce sujet au cours du troisième cycle de rapports périodiques, et prend note des progrès dans la collecte de données de qualité dans ce contexte conformément à la déclaration de MONDIACULT 2022, y compris avec les indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO, accueillant également avec satisfaction les réflexions sur le renforcement des synergies et l'alignement avec ceux-ci ;
4. Prend également note des initiatives prises par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives pour faire avancer le travail de soutien à la mise en œuvre du Document d'orientation de 2023 sur l'action climatique pour le patrimoine mondial (Document d'orientation), y compris sur le développement de la boîte à outils sur l'action climatique, ainsi que les activités attendues pour un Document d'orientation, et encourage à nouveau les États parties à soutenir ces initiatives par le biais de contributions extrabudgétaires ;
5. Prend également note des recommandations de la réunion d'experts sur la Convention du patrimoine mondial et le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (GBF), et remercie les gouvernements allemand, suisse et norvégien pour leur soutien financier à cette fin et invite les États parties à mettre en œuvre les recommandations afin d'utiliser

les mécanismes de la Convention du patrimoine mondial pour renforcer la mise en œuvre du GBF et encourage les États parties à identifier, le cas échéant, les synergies dans la mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs communs de la Convention du patrimoine mondial et du GBF, ainsi qu'avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, les désignations de sites de l'UNESCO et les conventions culturelles de l'UNESCO, et à intégrer les objectifs liés au patrimoine mondial dans leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) ;

6. Demande également au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives de développer, conformément aux recommandations de la réunion d'experts et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, des orientations techniques supplémentaires pour les États parties sur l'alignement de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à l'appui du GBF ;
7. Rappelle les dispositions des Orientations qui demandent aux États parties d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme et d'assurer la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans la mise en œuvre de la Convention, à l'appui de la mise en œuvre du GBF ;
8. Notant la contribution significative de la Convention du patrimoine mondial à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, recommande aux États parties d'inclure le patrimoine mondial dans les priorités nationales pour les demandes au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et autres financements multilatéraux en prenant en considération les priorités de conservation et de gestion dans le cadre de la Convention, et encourage également le FEM à rendre compte du financement qu'il fournit pour soutenir la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
9. Prend note avec satisfaction des publications politiques, *Non-Economic Losses: Featuring loss of territory and habitability, ecosystem services and biodiversity, and cultural heritage* (Pertes non économiques : perte de territoire et d'habitabilité, services écosystémiques, biodiversité et patrimoine culturel), par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), co-dirigée par l'UNESCO, et Patrimoine urbain pour la résilience, des résultats consolidés de la troisième consultation des États membres sur la Recommandation de 2011 sur les paysages urbains historiques menée par le Secrétariat conformément à l'Agenda 2030 des Nations Unies ;
10. Apprécie la coopération continue entre l'UNESCO, les Organisations consultatives et le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH) ; accueillant le premier atelier conjoint de renforcement des capacités, prend note en outre des recommandations de la réunion d'experts sur la Convention du patrimoine mondial et le GBF (novembre 2024), y compris celles relatives à la garantie d'une participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales et à l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans la gestion des biens du patrimoine mondial, et accueille également favorablement l'élargissement du Fonds volontaire des Nations Unies pour les peuples autochtones et leur participation accrue aux réunions liées à la Convention du patrimoine mondial ;
11. Demande aux États parties de mettre en œuvre systématiquement la WHSDP à l'intérieur et autour des biens du patrimoine mondial, en veillant à ce que les objectifs de développement durable soient intégrés dans leurs plans de gestion et leurs actions de conservation, demande en outre au Centre du patrimoine mondial de poursuivre, avec les ressources disponibles, les activités de soutien aux États parties pour la mise en œuvre de la WHSDP, y compris l'assistance technique et l'élaboration d'outils et

d'orientations, en remerciant les partenaires ayant contribué et en appelant tous les États parties et les partenaires à contribuer financièrement à cette fin ;

12. *Invite également l'UNESCO et les Organisations consultatives à continuer d'aider les États parties à aligner les politiques de la Convention du patrimoine mondial et les pratiques de gestion des sites sur l'Agenda 2030 et les priorités de développement durable post-2030 ;*
13. *Demande enfin au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, de présenter un rapport d'avancement à cet égard, lors de sa 49^e session.*